

# LA « CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE » : UNE RÉPONSE INTÉRESSANTE À LA SÉCURITÉ DES MODES DOUX ?

Isabelle Chalanton, Arnaud Houdmont, Isabelle Janssens, Isabelle Dullaert

Date

# Chaussée à voie centrale banalisée : Définition

- Chaussée à circulation centrale composée d'une voie destinée au trafic motorisé, encadrée par deux bandes latérales dédiées aux modes doux.  
→ partage de l'espace



- Croisement impossible sur la voie centrale → emprunter les bandes latérales en veillant à la sécurité des usagers doux



# Observation comportements avant-après

- **Les conditions de déplacement des usagers doux sont-elles améliorées ?**
  - La présence des marquages a-t-elle un effet réducteur des vitesses générales du trafic motorisé ? **Mesure de vitesse**
  - Les véhicules effectuant une manœuvre de dépassement, ou de croisement s'écartent-ils davantage des usagers doux en présence des marquages ? **Analyse vidéo du positionnement**



# Observation comportements avant-après

- **Evaluation sur cinq sites dans deux communes wallonnes : Walhain et Tinlot**

- Mesures de vitesse avant-après la pose des marquages
- La présence des marquages a-t-elle un effet réducteur des vitesses générales du trafic motorisé ?



*Réponse : La chaussée à voie centrale banalisée ne semble pas avoir un effet réducteur de la vitesse du trafic motorisé.*



# Observation comportements avant-après

- **Evaluation sur cinq sites dans deux communes wallonnes : Walhain et Tinlot**

- Observations du positionnement des véhicules

A l'axe de la voie centrale	Décalée, à gauche de la voie centrale	Au-delà des marquages de la voie centrale
		
<i>Pas d'interaction entre les usagers, respect des marquages</i>	<i>Interaction entre les usagers, respect des marquages</i>	<i>Interaction entre les usagers, pas de respect des marquages</i>



# Observation comportements avant-après

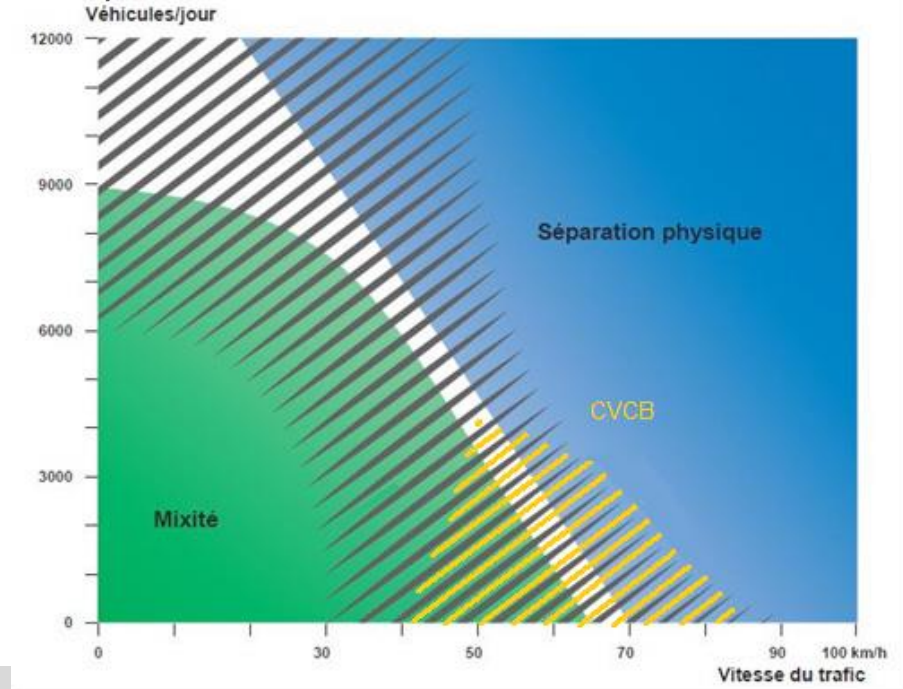
- **Evaluation sur cinq sites dans deux communes wallonnes : Walhain et Tinlot**
  - Observations du positionnement des véhicules
  - Les véhicules effectuant une manœuvre de dépassement, ou de croisement s'écartent-ils davantage des usagers doux en présence des marquages ?

*Réponse : La distance moyenne des dépassements apparait plus courte, par contre une distance minimale semble garantie aux usagers doux.*



# Champ d'application

- Sur des voiries hors agglomération, avec densité de trafic motorisé faible



Contact : SPW, Isabelle Dullaert 081 77 33 54



CONGRÈS BELGE DE LA ROUTE  
**LIÈGE 2013**  
BELGISCH WEGENCONGRES



# Recommandations

- **Densité de trafic motorisé faible**
- **Vitesse limitée à 70 km/h maximum**
- **Gabarit de la voirie  $\geq$  à 5 m et  $\leq$  à 7,5m**
  - Largeur bandes latérales  $\geq$  à 1,25 m
  - Largeur voie centrale  $\leq$  3,5 m
- **Visibilité réciproque des usagers assurée**
- **Marquages clairement identifiables**





# Chaussée à voie centrale banalisée

Etude financée par le SPW



[pouvoirslocaux.wallonie.be](http://pouvoirslocaux.wallonie.be)

Etude réalisée par l'IBSR



[www.ibsr.be](http://www.ibsr.be)



CONGRÈS BELGE DE LA **ROUTE**  
**LIÈGE 2013**  
BELGISCH **WEGEN**CONGRES

Contact : SPW, Isabelle Dullaert 081 77 33 54

9

